

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 janvier 2007
(convocation du 8 janvier 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Janvier Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|---|--|
| M. BANNEL J. Didier à M. MILLET Thierry (jusqu'à 10 h 10) | M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max |
| M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain | M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita |
| Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard | Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques |
| Mme DESSERTINE Laurence à M. MANGON Jacques (jusqu'à 10 h 15) | Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 09 h 55) |
| M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe | M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert |
| M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard | M. GRANET Michel à M. DAVID Alain |
| M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain | M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques |
| M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude | Mme LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle |
| M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien | M. MAMERE Noël à M. DANE Michel |
| Mme. BRUNET Françoise à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude | M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean |
| M. CANIVENC René à M. QUERON Robert | Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre |
| M. CASTEX Régis à M. REBIERE André | Mme PARCELIER Muriel à M. LOTHAIRES Pierre (jusqu'à 10 h 15) |
| Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette | M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick |
| M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle | Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne |

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Cenon - Floirac - Déplacement du réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne préalablement au prolongement de la ligne A du tramway (2^{ème} phase) - Marché n°04 193 U - Avenant n°3 - Autorisation

Monsieur MOULINIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 24 septembre 2004, le Conseil de Communauté a autorisé M. le Président à signer un marché de travaux pour le déplacement du réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne, préalablement au prolongement de la ligne A du tramway à Cenon et Floirac (2^{ème} phase) avec le groupement SPAC/CHANTIERS D'AQUITAINE/FAYAT, complété par l'avenant n° 1 passé en novembre 2005. Le montant du marché, à prix unitaires, est de 1.847.379,87 € TTC.

Il est rappelé que les travaux consistent à déplacer sur 6 tronçons (traversées des avenues Schwob, Jean Zay et Clemenceau à Cenon, et de l'avenue Salvador Allende à Floirac), le réseau de distribution de chaleur, en tenant compte du projet de prolongement de la ligne A du tramway jusqu'à Floirac et de la présence de nombreux réseaux publics (électricité, gaz, eau, assainissement, eaux pluviales, réseaux téléphonie...).

Le maître d'œuvre est le groupement ECCTA/AIE THERMIQUE.

Par l'avenant n° 2 passé en janvier 2006, le délai des travaux a été porté à 28 mois afin d'intégrer certaines parties d'ouvrages et de travaux liés à la protection cathodique du réseau qui ont dû être intégrés dans le planning de réalisation du tramway. Les travaux se déroulent dans le respect de ce planning.

Dans cette dernière phase de travaux, des difficultés ont été rencontrées (réseaux électriques et d'assainissement), qui entraînent l'exécution de prestations complémentaires :

- déplacement d'un réseau électrique et d'un réseau d'assainissement,
- modification des ouvrages de protection cathodique par rapport au projet initial.

Le montant des travaux supplémentaires est évalué à 27.909,86 € TTC.

L'avenant n° 1 ayant augmenté le marché d'un montant t de 56.638,97 € TTC, le montant total des travaux supplémentaires par rapport au marché initial est de 84.548,83 € TT, soit 4,7 % du marché initial.

Ces travaux supplémentaires nécessitent la passation d'un avenant n° 3 au marché à passer avec le groupement SPAC/CHANTIERS D'AQUITAINE/FAYAT, opérateur économique titulaire du marché.

Cette dépense sera imputée au Budget Annexe Réseau de Chaleur, chapitre 23, article 2315, CRB D400, Prog TW 22B.

En application des articles L 2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés – 13^{ème} étage.

En conséquence, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir entériner l'avenant n°3 au marché n° 0 4 193 U et autoriser M. le Président à signer cet avenant pour un montant de 27.909,86 € TTC, portant le nouveau montant du marché à 1 567 968 € HT, soit 1 875 289,73 € TTC.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 janvier 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
1 FÉVRIER 2007**

M. Didier CAZABONNE